REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Côtes d'Armor

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 022-212202857-20260428-DELIB20260420-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-CONNEC

SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026

Membres du Conseil Municipal :
en exercice : 11
présents : 08
votants : 10

Date de convocation : 16 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame BERRONE Lorène, Maire.

Présents : Mme BERRONE Lorène. M. CABON Gilbert. Mme LE JEUNE Christine. M. LE VAILLANT Daniel. M. LÉAUTÉ Marcel. Mme HAYES Sylvie. Mme SEIAM Leïla. Mme SAUNIER Zoé.

Absents : Mme DUMAS Anaïs. M. SEBBE Dominique. M. LE GOFF Jonathan.

Mme DUMAS Anaïs a donné pouvoir à Mme LE JEUNE Christine.
M. LE GOFF Jonathan a donné pouvoir à M. LE VAILLANT Daniel.

M. CABON Gilbert a été nommé secrétaire.

2026 / 04 / 20
Objet : Subvention à l'Ecole Saint-Joseph de Guerlédan (Mûr de Bretagne)

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école Saint-Joseph de Guerlédan pour quatre élèves scolarisés en Maternelle et trois élèves scolarisés en Elémentaire, au cours de l'année scolaire 2025-2026.

Les subventions sont calculées sur la base du coût moyen départemental pour un élève fréquentant l'Enseignement Public, à la rentrée 2025 - 2026, soit 1 650 € par élève de classe de maternelle et 570 € par élève de classe élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser la somme de 6 600 € pour les quatre élèves scolarisés en classe de maternelle et de 1 710 € pour les trois élèves de classe élémentaire, soit une subvention d'un montant total de 8 310 €.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
BERRONE Lorène.

Le Secrétaire de séance,
CABON Gilbert

MAIRIE DE ST-CONNEC